

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



VILLE de MURET
mairie-muret.fr

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** : Recherche d'un Cabinet d'Etudes en vue d'assurer un AUDIT sur la Gestion du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement de la Commune de Muret et de pouvoir déterminer le mode de gestion à compter du 30 juin 2012. - Tranche Ferme : Mission d'Audit. - T.C. : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Art 28 CMP) - **MAPA n°2011/006PI**
5. **CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés :

Candidatures voir RC

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités humaines, techniques et financières - compétences professionnelles (titres qualifications ou équivalents – expérience),
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité -

Offres :

- Prix (50 %)
- Valeur technique de l'offre (50 %)

6. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : si groupement, il sera solidaire.
7. **Délai d'exécution de la prestation** : délai global maximum :
 - tranche ferme : 3 mois, au plus tard le jeudi 30 juin 2011.
8. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
9. **Retrait du Dossier de Consultation** :

→ Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 0561 519541 –

→ Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler **OMNIKLES au 08 25 00 13 26**

10. **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES** : 2 Missions : Audit et A.M.O. dans les deux domaines « Eau Potable » et « Assainissement ».

TRANCHE FERME :

- **Phase 1** : Diagnostic des contrats actuels de délégation de service public.
- **Phase 2** : Etude des différents modes de gestion,
- **Phase 3** : Clôture des contrats de Délégation de Service Public actuels.

TRANCHE CONDITIONNELLE :

- Assistance à la mise en œuvre du mode de gestion retenu :
 - ✓ soit la Délégation de Service Public,
 - ✓ soit la régie directe,
 - ✓ soit la régie avec marchés publics d'exploitation.

11. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : Financement sur Budget Annexe de la Ville Règlement par mandats administratifs en 30 Jours - Budget 2011 (fonds propres) voire 2012.
12. **Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
13. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
 - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
 - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
 - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
 - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
14. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES** : mercredi 23 février 2011 - 10 h –
15. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : jeudi 03 février 2011